

Belgium-Wavre: Construction work for sports facilities

OJ S 72/2023 12/04/2023

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Régie communale autonome wavrienne des sports

Postal address: chemin de la Sucrierie, 2

Town: Wavre

NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon

Postal code: 1300

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Stéphane Crusnière

E-mail: stephane.crusniere@rcawavre.be

Telephone: +32 10395376

Internet address(es):Main address: <https://www.wavre.be>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/194/1DN/2023>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

Other activity: Gestion d'infrastructures sportives

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

la reconversion en infrastructure de hockey de haut niveau du Stade Justin Peeters, ancien stade du Racing Jet de Wavre

Reference number: RCAWS 2023/076

II.1.2. Main CPV code

45212200 Construction work for sports facilities

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Un terrain de hockey de niveau international y sera construit, avec un système d'éclairage répondant aux normes les plus exigeantes de la Fédération Internationale de Hockey. La tribune existante sera complètement rénovée et sera complétée par de nouveaux gradins de l'autre côté du terrain, pour atteindre une capacité d'environ 4000 places. Il sera tenu compte de la possibilité d'augmenter la capacité du stade avec des installations temporaires, en cas d'événement international de grande ampleur.

Le présent marché public de travaux, vise à désigner d'une part un entrepreneur de travaux pour la réalisation du bâtiment et des différents travaux principaux nécessaires à cet effet (lot 1), et d'autre part un entrepreneur de travaux chargé de la pose de terrain répondant strictement aux spécifications visées dans la partie technique et l'installation de l'éclairage dédié et spécifique requis (lot 2).

Détail de l'objet des travaux :

Marc...(voir documents du marché)

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

Stade de hockey

Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

45212200 Construction work for sports facilities

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon

Main site or place of performance: avenue du Centre Sportif, 20 à 1300 Wavre

II.2.4. Description of the procurement

voir II.2.1

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 100

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 460

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Terrain de sport et tribune complémentaire
Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

45212200 Construction work for sports facilities

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon

Main site or place of performance: avenue du Centre Sportif, 20 à 1300 Wavre

II.2.4. Description of the procurement

Ce lot comprend :

- la création de gradins sur talus en face de la tribune existante ;
- l'aménagement des abords ;
- les travaux relatifs à l'aménagement du terrain synthétique de hockey (répondant aux normes de la Fédération Internationale de Hockey) ;
- son éclairage ;
- l'installation d'un écran LED ;
- l'installation d'un système de caméras ;
- une noue d'infiltration.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Eclairage du terrain / Weighting: 30

Quality criterion - Name: Sous-couche du terrain - Garantie non régressive / Weighting: 15

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 55

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 285

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

* A3.21.1 Exclusions obligatoires CCTB 01.05

(loi du 17 juin 2016, art. 66 et 67, arrêté royal du 18 avril 2017, art. 61)

Les causes d'exclusion obligatoires visées dans ces dispositions sont d'application, sous réserve de mesures correctrices.

Le candidat/soumissionnaire est exclu de la procédure de passation s'il a été condamné par une décision judiciaire qui ne peut plus faire l'objet d'un recours ordinaire (appel ou opposition) pour l'une des infractions suivantes :

- Participation à une organisation criminelle
- Corruption
- Fraude
- Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction
- Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme
- Travail des enfants ou autre forme de traite des êtres humains 5 ans d'exclusion à partir de la date du jugement
- Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal 5 ans d'exclusion à partir de la fin de l'infraction

Même en l'absence d'une telle décision, le soumissionnaire qui a occupé des ressortissants de pays tiers en séjour illégal est exclu dès l'instant où cette infraction a été constatée par une décision administrative ou judiciaire, en ce compris par une notification écrite en exécution de l'article 49/2 du Code pénal social du 6 juin 2010.

Le candidat/soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées aux motifs d'exclusion obligatoire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices au début de la procédure de passation.

A3.21.2 Exclusions relatives aux dettes fiscales et sociales CCTB 01.06

(loi du 17 juin 2016, art. 68 ; arrêté royal du 18 avril 2017, art. 62-63)

Les causes d'exclusion visées par ces dispositions sont d'application, sous réserve des exceptions qu'elles prévoient.

A3.21.3 Exclusions facultatives CCTB 01.05

(loi du 17 juin 2016, art. 69)

En complément de l'article 69 de la loi du 17 juin 2016, pourra être exclu de la participation à la procédure de passation, à quelque stade que ce soit, un candidat ou soumissionnaire qui se trouve dans un/des cas repris aux point 1°, 3°, 7° et 8° dudit article, sauf dans le cas où ce candidat/soumissionnaire peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent, conformément à l'article 70 de la loi du 17 juin 2016.

A3.21.4 Exclusions « exceptionnelles » : Participation préalable - Conflits d'intérêt CCTB 01.05

(loi du 17 juin 2016, art. 6, 52 ; arrêté royal du 18 avril 2017, art. 51)

A Exclusion pour participation préalable du candidat/soumissionnaire

(loi du 17 juin 2016, art. 52)

B Conflits d'intérêt et tourniquet

(loi du 17 juin 2016, art. 6 ; arrêté royal du 18 avril 2017, art. 51)

µA3.21.5 Exclusions - Déclaration implicite sur l'honneur / DUME - Vérifications CCTB 01.08

(loi du 17 juin 2016, art. 66, § 2, 73 ; arrêté royal du 18 avril 2017, art. 38-39, 75)

En application de l'art. 39, al. 2, de l'arrêté royal du 18 avril 2017, en cas de marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils fixés pour la publicité européenne, ou de marchés dont le montant estimé est égal ou supérieur aux seuils précités et qui sont passés par procédure négociée sans publication préalable dans les cas visés à l'article 42, § 1er, 1°, b), et d), 2°, 3°, 4°, b), et c), de la loi, la déclaration implicite visée à l'alinéa 1er ne vaut pas uniquement pour les documents ou certificats relatifs aux situations d'exclusions qui sont gratuitement accessibles pour l'adjudicateur par le biais des banques de données visées à l'article 73, § 4, de la loi : pas d'application.

Les soumissionnaires sont tenus de déposer, dans leur offre, un DUME dûment complété et signé, compte tenu des pr...(voir documents du marché)

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. La preuve d'une assurance des risques professionnels avec les montants assurés.

2. En application des articles 49 et 67 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 :

Pour le lot 1 (bâtiment), la capacité économique et financière du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaires global, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activités de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Pour le lot 2 (terrain de sport), la capacité économique et financière du soumissionnaire est établie par une déclaration concernant le chiffre d'affaires global, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activités de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Lorsqu'il soumissionne pour plusieurs lots, le soumissionnaire précise dans son offre son ordre de préférence pour l'attribution de ces lots.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Le montant assuré doit être au moins équivalent au montant de l'offre déposée

2. Lot 1 : Le minimum exigé est (en euros) : minimum 7 millions d'euros par an sur la base des trois derniers comptes annuels publiés.

Lot 2 :

En cas d'attribution au même soumissionnaire des deux lots, le minimum exigé est (en euros) : minimum 7 millions d'euros par an sur la base des trois derniers comptes annuels publiés

Agréation requise: Lot 1: D1 (Tous travaux de gros oeuvre et de mise sous toit de bâtiments), Classe 7

Lot 2: D1 (Tous travaux de gros oeuvre et de mise sous toit de bâtiments), Classe 6

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. L'adjudicateur estime que le montant du marché requiert une agréation.

En application de l'article 70 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 : Pour le marché la capacité en termes d'agrégation d'entrepreneur de travaux est définie comme suit :

Lot 1 : Catégorie D, sous-catégorie 1, en classe 7 ou plus pour autant que le montant de l'offre l'exige.

Lot 2 : Catégorie D, sous-catégorie 1, en classe 4 ou plus pour autant que le montant de l'offre l'exige.

En cas d'attribution de plusieurs lots, le soumissionnaire doit posséder la classe d'agrément correspondant au montant cumulé des lots.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. La démonstration que le soumissionnaire (et son offre) remplit les conditions de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la classe et la catégorie ou sous-catégorie requises peut être apportée par :

- soit la preuve de son agrément correspondant à la classe et à la catégorie ou la sous-catégorie de travaux concernés ;
- soit le certificat ou la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ainsi que tout document de nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription à l'agrément requise, ce certificat ou cette inscription mentionnera les références ayant permis la certification ou l'inscription sur la liste ;
- soit un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la catégorie ou sous-catégorie d'agrément à prendre en considération, conformément aux prescrits de l'article 3, § 1er, 2°, de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agrément d'entrepreneurs de travaux .

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de six mois par rapport à la date ultime du dépôt des offres.

Agrément requis: Lot 1: D1 (Tous travaux de gros oeuvre et de mise sous toit de bâtiments), Classe 7

Lot 2: D1 (Tous travaux de gros oeuvre et de mise sous toit de bâtiments), Classe 6

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 22/05/2023 Local time: 11:30

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 19/10/2023

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 22/05/2023 Local time: 11:30

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'état

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

07/04/2023